

Lantenay - Infos

N°28

Décembre 2004

Bonjour

Les membres du Conseil Municipal vous souhaitent de passer une agréable fin d'année et vous présentent, avec un peu d'avance, leurs meilleurs vœux pour l'année 2004.

Bonne lecture,

Le Conseil Municipal

1920 -1929 (1^{ème} partie)

1920 : Vente aux enchères, à la mairie, de 204 bois non soumis au régime forestier, le produit est affecté à des réparations urgentes - Tarification des concessions au cimetière : trentenaire 120fr le m², perpétuelle 600fr le m² - Subvention de 50fr à la fédération des sociétés scolaires forestières, pastorales et fruitière - Le balayage des classes est assuré par la commune ainsi que le coût des fournitures scolaires - Taxe sur les chiens : 20fr chien d'agrément, 5fr chien de chasse, 2fr chien catégorie 3 - Vote de 100fr pour les Ardennes, le budget de la commune ne lui permettant pas d'adopter une commune de cette région.

1921 : Demande à l'Union électrique de St Claude d'assurer l'éclairage dans la commune - Installation des bornes-fontaines et d'un réservoir à eau - Vote des crédits pour l'installation d'une plaque commémorative aux morts pour la France (installation avant le 14/07/21) - Action judiciaire contre la Cie du T.A pour extraction, sans accord, de gravier - La commune prend à sa charge le service pour la construction des fosses au cimetière.

1922 : Accord pour l'inspection médicale dans les écoles - Demande d'une coupe de bois pour l'entretien du four du Tremblay - Demande pour que le Conseil Général rembourse les effets réquisitionnés aux sapeurs pompiers - Financement de la formation d'1 sage-femme à charge pour elle d'exercer pendant 10 ans dans la commune - Installation de l'eau à l'école et à la cure - Adhésion au service de répression des fraudes - Vote de 6 jours de congé scolaire supplémentaires et accord pour la classe à mi-temps pendant les mois de juin et juillet.

1923 : Vote de 100fr pour le laboratoire de Pasteur et 50fr pour le monument de Verdun - Organisation d'un banquet pour le 14 juillet et maintien de la fête enfantine ce même jour - Installation d'une nouvelle canalisation pour l'eau - Nouveau poêle pour la mairie - 50fr pour les sinistrés du Japon - Achat d'un buste de la République, d'un tapis vert pour la table de la mairie et d'un baromètre air gradué.

1924 : Installation d'un bec électrique dans la cave de l'école - Pour lutter contre la dépopulation vœu du C.M que soit adopté un mode de suffrage permettant la représentation au Parlement des foyers largement repeuplés - Installation de rases en pierres de taille - Vote de 500fr pour aider à l'installation d'un médecin à Brénod à condition que le tarif kilométrique du médecin soit diminué d'1/3 pour chaque visite faite au village - Réparation de la salle à manger de l'instituteur - Acquisition du pont bascule - Eclairage de la gare.

1925 : Pour le Jour de l'An étrennes aux enfants fréquentant l'école : un paquet contenant 2 oranges, quelques papillotes etc. - Pose d'un lustre en mairie - Remplacement du chasse-neige - 50fr en faveur de l'office départemental des bourses - Vacances scolaires retardées de 2 semaines avec rentrée retardée d'autant - Le 14 juillet sera célébré le 11 novembre en raison des travaux des champs, mais le goûter sera offert aux enfants des écoles - Demande pour ouvrir un chemin allant du village aux propriétés de Chalamont - Interdiction de chasse aux étrangers à la commune sauf pour les habitants d'Izenave pour lesquels il y a mesure de réciprocité - Accord pour la concession d'eau pour la porcherie à construire sur la commune

☞ INFOS PRATIQUES

☞ **Décharge :**

Nous vous rappelons qu'en période d'hiver la permanence se tient de 10h à 12h les premiers samedis du mois.

☞ **Ordures ménagères/Taxe d'habitation :** Pour permettre un calcul précis, nous vous demandons de bien vouloir faire savoir à la secrétaire de mairie si des changements sont intervenus au sein des familles (ex : étudiants qui ne résident plus au village).

☞ **Vœux de la municipalité :** le 11 janvier 2004, le Conseil Municipal sera heureux de vous accueillir à partir de 11 heures à la mairie.

☞ **ADAPA :** l'Association Aide à domicile rappelle qu'elle se tient à la disposition de toutes les personnes momentanément en difficultés (soins - petits travaux - portage de repas...). La responsable reçoit ou se déplace à domicile.

Contactez Madame Marie-Josèphe BEL au Tel. 04 74 35 15 53

ATTENTION !!!!!

Nous vous informons qu'à partir du 08 janvier 2004
les ordures ménagères seront ramassées
le jeudi matin à partir de 7h00.

Pensez donc à sortir vos ordures ménagères à partir
du mercredi soir.

